

Réquisitions Le Pen : intimidation ou chantage ?

écrit par Gilles La Carbona | 17 novembre 2024





La demande d'inéligibilité du procureur à l'encontre de Marine Le-Pen n'en finit pas de faire couler beaucoup d'encre.

D'abord parce que la magistrate avoue qu'elle n'a rien de bien flagrant, même si ces propos n'étaient pas directement adressés à MLP mais à certains de ses collaborateurs, mais que son désir profond est de la condamner. On est très loin de l'esprit qui devrait prévaloir en justice, à savoir une impartialité totale. Elle avoue plus qu'implicitement vouloir faire le procès politique d'une future candidate et de son parti. Là encore les standards d'une justice indépendante et intègre semblent absents. Et encore, cette justice a pris soin de rester dans une peine de prison ferme dont la durée reste aménageable. Les adversaires du RN se réjouissent et demandent la plus grande sévérité dans la peine. **La justice n'a pas à être plus sévère dans un cas que dans un autre, elle doit être juste.** L'a-t-elle été avec Bayrou ? Non. **Il est tout de même étonnant qu'à chaque fois qu'il s'agit d'un opposant à la Macronie, cette justice se**

montre implacable. Ce deux poids deux mesures est tellement visible qu'il ne va pas renforcer la confiance que les citoyens ont dans cette institution qui n'en finit pas de faire parler d'elle, notamment lorsqu'elle relâche un assassin, toujours d'importation, qui récidive à peine sorti.

Mais, curieusement, les mêmes qui sautent de joie à l'idée d'évincer Marine Le-Pen du paysage politique restent muets. Que les choses soient claires, si la faute est avérée il n'y a pas lieu de penser qu'un responsable politique ou un élu doit bénéficier d'une clémence particulière, et notamment d'une dispense d'inéligibilité, comme le souhaite la brillante Sarah Knafo.

Au RPF nous ne soutenons pas cette théorie qui consisterait à dire que c'est le peuple qui doit décider de qui peut se présenter ou pas et que si des électeurs votent pour un candidat ouvertement malhonnête, on doit laisser faire. **Non, l'exemplarité doit se démontrer à la tête, et on ne peut pas donner des leçons de morale, exiger une probité à toute épreuve et soi même nager dans les malversations.** Quel message renvoie-t-on dans ces conditions ? Un casier judiciaire vierge pour être élu serait un minimum **(1)**. Bien entendu si on s'amuse à demander cela nous aurons plus de la moitié des élus qui seront contraints de démissionner, oui et alors ? Là où le bât blesse, c'est de voir avec quel acharnement la justice traite certaines personnalités et avec quelle mansuétude elle s'excuse presque de devoir instruire dans d'autres cas. On se souvient de l'histoire du sang contaminé et de la non-sanction que ce cher Fabius avait eue. C'est vrai que lui n'avait pas détourné de l'argent, il avait juste tué des gens. Il a bien rebondi depuis, puisqu'il fait la plus et le beau temps au Conseil de la Macronie anciennement constitutionnel.

Mais c'était une autre époque, celle où effectivement ils s'amnistiaient tous en cœur, faute de pouvoir rester

honnête. Mais finalement est-ce une mauvaise chose que ce réquisitoire ? Pas forcément, d'abord parce que ça va peut-être inciter ce parti à plus de rigueur dans ses actions et surtout le décider à ne plus faire de cadeau à Macron et Barnier. Au lieu de jouer les grands seigneurs, « nous ne censurons pas par principe », ils vont peut être revenir à plus de hargne vis-à-vis d'un pouvoir sournois qui n'hésite pas à lui tendre tous les pièges possibles. La naïveté à ses limites, et la compromission aussi. **Peut-être que la prochaine motion de censure sera votée, à moins que la flagellation soit leur plaisir secret, dans ce cas, faites-leur mal puisqu'ils aiment.** À force de vouloir rentrer dans tous les standards de la bien pensante idéologie, on est pour l'Europe, l'Euro c'est finalement très bien, on se fait voler les élections, mais on ne se plaint pas, on ne réclame pas. On ne cherche pas à modifier le mode de scrutin des législatives, on ne cherche pas à imposer le RIC, on ne fait rien pour faire cesser l'obligation des 500 signatures pour se présenter à la présidentielle, on ne remet pas en cause ouvertement le mode de fonctionnement du Conseil Constitutionnel, on s'aligne sur les positions sur l'Ukraine, sur les sanctions contre la Russie, sur le délire des véhicules électriques...etc...

Ils ne font rien par peur d'être montrés du doigt, mais le résultat est pire et ils ne le comprennent pas. Non seulement ils participent, par leur apathie, à la poursuite d'un système qu'ils sont censés combattre pour le rendre plus juste et plus démocratique, mais en plus le dit système ne se prive pas de les poursuivre pour les détruire. **Que font-ils ? Rien. Ils jouent les victimes, mais le camp d'en face ne reconnaît que des combattants, il les craint et ne se plie que devant la force.** Or eux sont devenus des mous, des trop gentils, de ceux qui servent de paillason à la classe bien pensante. Il est temps de, non pas montrer les dents, mais de mordre. Regrettent-t-ils de ne pas avoir poursuivi la procédure de destitution de Macron ? On peut en

douter. S'ils pensent gagner avec des courbettes ou en faisant profil bas ils se trompent, **les Français attendent de voir des guerriers et de ce qu'ils nous montrent depuis qu'ils ont les moyens de faire tomber Barnier, on en est très loin.** Ou alors, la Macronie a joué un jeu plus subtil : « Voici le réquisitoire et si vous votez les motions de censure, le verdict, dont vous aurez noté qu'il interviendra dans plusieurs mois, sera conforme aux réquisitions ». Si c'est cela, ce qui est possible, c'est encore pire et dans ce cas, le RN devra s'appliquer à faire tomber Barnier et tous les autres derrière lui.

<https://rassemblementdupeuplefrançais.com.wordpress.com>

https://t.me/R_P_France

Par **Gilles La-Carbona** : secrétaire national du RPF au suivi de la vie parlementaire

Note de Christine Tasin

(1) Un casier judiciaire vierge pour avoir une fonction électorale ? Il y a 50 ans, peut-être. Pas à présent où tous les résistants à l'islamisation sont poursuivis en justice et trop souvent condamnés !!!